

## **Procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal** **du jeudi 26 février 2026 à 20H00**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

**Présents** : Sarah Balouka, Thierry Goux, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

**Procuration** :

**Absent** : Nicolas Gilles

**Secrétaire de séance** : Olivier Pinel

### **Rappel de l'ordre du jour** :

1. Approbation du compte rendu de janvier
2. Droit de jouissance SDEC Energie (parcelle B397)
3. Devis maçonnerie travaux église de Bully
4. Retour sur les consignes de tri sélectif
5. Adressage route du Pont du Coudray
6. Demande de subvention DETR et DSIL église de Feuguerolles

Questions et informations diverses :

- Contrat « service civique »

### **1- Désignation secrétaire de séance et adoption PV séance du 15 janvier 2026**

Monsieur Olivier Pinel est désigné secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2 – Droit de jouissance SDEC Energie (parcelle B397)**

#### **Délibération 08/2026**

Franck Robillard informe le Conseil qu'il a reçu une demande visant à réitérer, en la forme authentique, le protocole d'accord conclu à titre gratuit entre la commune et le SDEC Énergie. En effet, afin de permettre le passage d'un câble basse tension ainsi que l'installation d'une armoire électrique sur la parcelle cadastrée

B0397, un droit de jouissance avait été accordé en juillet 2025. Le SDEC Énergie sollicite aujourd'hui la reconduction de ce droit de jouissance par le biais d'un acte notarié afin de leur consentir le droit dont il s'agit.

Après avoir entendu l'exposé le projet d'acte de jouissance, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le consentement du SDEC Energie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette jouissance

### **3 – Devis maçonnerie travaux église de Bully**

#### **Délibération 09/2026**

Madame Julia Quellien informe le conseil que l'entreprise Conraud Doye, initialement retenue pour les travaux de restauration de la couverture de l'église de Bully, a été placée en liquidation judiciaire et ne pourra, de ce fait, assurer le chantier.

Elle précise qu'un devis de remplacement a été sollicité auprès de l'entreprise Chesnel.

Madame Quellien présente alors au conseil le devis transmis par cette entreprise, en détaillant les principales prestations et conditions d'intervention. Ce devis s'élève à 14 588.82€ HT et comprend la restauration des pierres de taille du portail d'entrée dans l'église, la restauration des surmonts et des corniches de la couverture.

Julia Quellien demande au conseil de s'exprimer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Chesnel à hauteur de 14 588.82€ HT comprenant la restauration des pierres de taille du portail d'entrée dans l'église, la restauration des surmonts et des corniches de la couverture.

### **4 – Retour sur les consignes de tri sélectif**

Franck Robillard présente au conseil le bilan de la récente opération de contrôle du tri sélectif réalisée par les ambassadeurs du tri.

Il indique que ceux-ci sont passés dans la commune afin de vérifier la qualité du contenu des bacs jaunes.

Un système de signalement par pastilles de couleur (vert, orange, rouge) a permis d'informer chaque foyer du niveau de conformité de son tri.

Les résultats relevés dans la commune sont jugés insuffisants, avec *16 bacs signalés en rouge* et *136 en orange*.

Monsieur Robillard précise que les principales erreurs constatées concernent :

- la présence de sacs noirs ou opaques,
- des déchets d'hygiène (mouchoirs, couches, etc.),
- des déchets emboîtés (pots de yaourts, petits suisses...),
- divers objets en plastique non recyclables.

Il rappelle que cette démarche est avant tout pédagogique et vise à accompagner les habitants dans l'amélioration de la qualité du tri sélectif. Les erreurs de tri engendrent des coûts supplémentaires importants pour la collectivité et participent à l'augmentation du coût global de la gestion des ordures ménagères.

En cas de doute, il invite les administrés à contacter la communauté de communes ou la mairie pour obtenir des informations.

Enfin, il informe le conseil qu'une seconde campagne de sensibilisation a eu lieu ce jeudi 26 février.

## **5 – Adressage route du Pont du Coudray**

### **Délibération 10/2026**

Franck Robillard informe le conseil municipal qu'à la suite de la construction de deux nouvelles habitations route du Pont du Coudray, il est nécessaire de procéder à une renumérotation de la partie terminale de cette rue.

En effet, le numéro 21 est décliné en 21 bis et 21 ter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 4 voix pour et 3 abstentions, de procéder à une renumérotation à partir du numéro 21 de la route du Pont du Coudray.

## **6 – Demande de subvention**

### **Délibération 11/2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de solliciter une subvention de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le financement des travaux de restauration de l'église de Feuguerolles.

Il demande, en conséquence, l'autorisation du conseil municipal pour déposer cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réparation de l'église de Feuguerolles.

### **Délibération 12/2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux de réparation / restauration sont nécessaires sur l'église de Feuguerolles

Il informe l'assemblée que ces travaux sont éligibles à une aide financière de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Afin de permettre l'instruction du dossier, il convient que le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

### Questions et informations diverses :

- Service civique : Franck Robillard informe de la validation de la mission locale du renouvellement du service civique sur notre commune.

Séance levée à 20h50